

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 15

L'an deux mil dix-neuf, le quatre septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Pellerin, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Geneviève DELARUE, Gérard KOWALCZYK, Nadia FERRANI-TABEUR, Pascal JABIN, Sophie COMTE, Yves LE MOULLAC, Magalie PAQUOTTE, Stéphane PAPIN

Pouvoirs : Béatrix VERHILLE à Gérard KOWALCZYK, Gilles GAGLIARDI à Geneviève DELARUE, Alex SEGHERS à Jean Claude PELLERIN, Emmanuelle DUCHAYNE-JAUBERT à Nadia FERRANI-TABEUR, Rachel BLOND à Stéphane PAPIN, Christian BEZEAUX à Yves LE MOULLAC

Secrétaire de séance : Pascal JABIN

1/ Personnel communal

- Création et modification de poste

2/ Finances

- Acquisitions de parcelles

3/ Demande de subvention Conseil départemental

4/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT)

5/ SE60 : communication du rapport d'activité

6/ OPAC

- Vente d'un appartement 5 allée Georges Brassens n°18

7/ Jurés d'assises

- Validation de la liste

## 1/ Personnel Communal

→ Création et modification de poste

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

### ➤ DECIDE :

- de supprimer un poste de Rédacteur Principal
- de créer simultanément un poste d'Adjoint Administratif

A compter du 16 septembre 2019

## 2/ Finances : Acquisition de parcelles

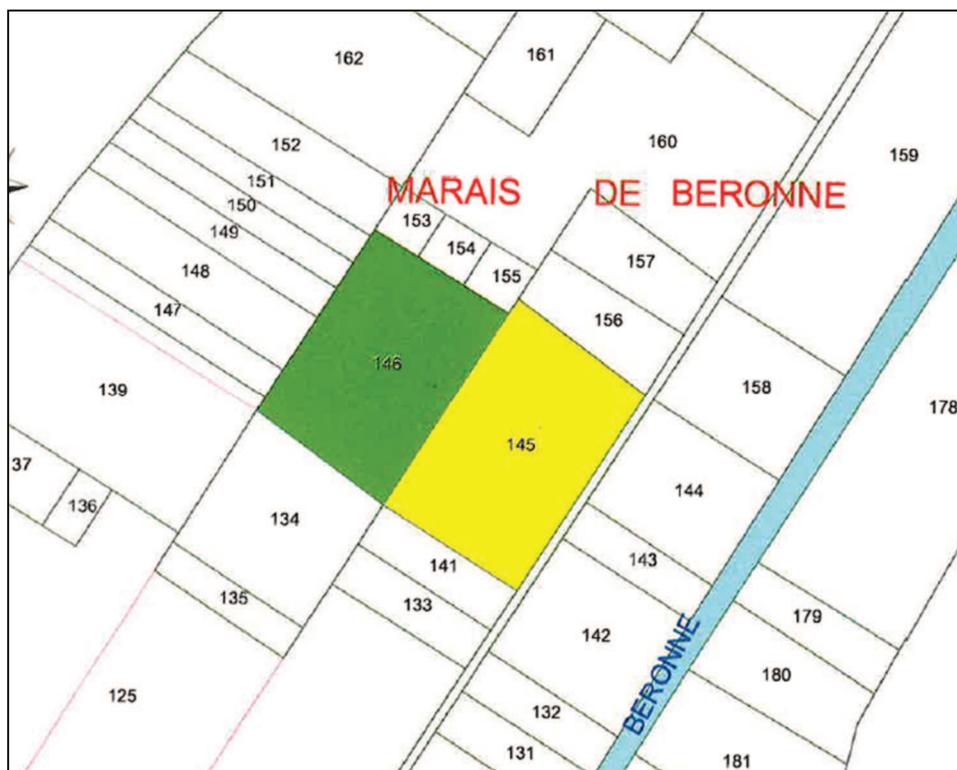
→ Parcelle LANGLOIS

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'acquérir la parcelle AH 145 d'une surface de 921m<sup>2</sup> pour un montant de 368 € (hors frais de notaire à la charge de la commune) aux Consorts LANGLOIS

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.



→ Parcelle RD127 route d'Erquery

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la requalification de la RD127 et du projet du nouveau cimetière, il est nécessaire d'acquérir les parcelles AE 249, AE 250 et AE 251

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'estimation aux Services des Domaines
- **DECIDE** d'acquérir ces parcelles à l'amiable en fonction de l'estimation des Services des Domaines
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

### **3/ Demande de subvention Conseil départemental**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECIDE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention pour la restauration de 2 pilastres de l'Espace P PERRET, bâtiment utilisé pour l'accueil périscolaire
- **SOLLICITE** pour des raisons de sécurité l'autorisation du Conseil Départemental pour commencer les travaux avant l'obtention de l'arrêté d'attribution de la subvention.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget

Le montant des travaux se décompose comme suit :

<b>Coût TTC</b>	<b>13 591.20 € TTC</b>
<b>Coût HT</b>	<b>11 326.00 € HT</b>
<b>Subvention prévisionnelle 34% du HT</b>	<b>3850,00 € HT</b>

#### **4/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Qu'il a utilisé sa Délégation de Compétence pour acquérir la parcelle AI 76 (garage rue Albert Camus) pour un montant de 2 500€ (hors frais de notaire). Ce montant est assorti d'une commission d'agence immobilière d'un montant de 1 000€ dû à l'agence Nogent Immobilier.
- Que l'acte d'acquisition est signé

#### **5/ SE60 :**

→ Communication du rapport d'activité

Monsieur le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2018.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, après avoir entendu la présentation faite par Monsieur le Maire,

➤ **PREND ACTE** du rapport d'activités 2018 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

#### **6/ OPAC**

→ Vente d'un appartement 5 allée Georges Brassens n°18

Dans le cadre de sa politique de revente de logements locatifs, l'OPAC envisage de vendre un logement situé à Fitz-James, 5 allée Georges Brassens, appartement n° 18.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- **DONNE** un avis favorable à la vente par l'OPAC de l'appartement n°18– 5 allée Georges Brassens

#### **7/ Jurés d'assises**

→ Tirage au sort

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a procédé au tirage au sort des jurés d'assises

Séance levée à 21h

**1/ Personnel communal**

**Création et modification de poste**

**2/ Finances**

**Acquisitions de parcelles**

**3/ Demande de subvention Conseil départemental**

**4/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT)**

**5/ SE60 : communication du rapport d'activité**

**6/ OPAC**

**Vente d'un appartement 5 allée Georges Brassens n°18**

**7/ Jurés d'assises**

**Validation de la liste**

**Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :**

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Geneviève	DELARUE	
Alex	SEGHES	Excusé
Béatrix	VERHILLE	Excusée
Gérard	KOWALCZYK	
Nadia	FERRANI-TABEUR	
Christian	BEZEAUX	Excusé
Pascal	JABIN	
Magalie	PAQUOTTE	
Emmanuelle	DUCHAYNE-JAUBERT	Excusée
Yves	LE MOULLAC	
Rachel	BLOND	Excusée
Stéphane	PAPIN	
Sophie	COMTE	
Gilles	GAGLIARDI	Excusé